

RÈGLEMENTS DU CONCOURS « Gagne ton VR \$ »

Ci-après nommé « Le concessionnaire »

Roulottes Chaudière

Succursale de Lévis - 870, chemin Olivier, C.P. 44010, Lévis, Québec, G7A 4X3
Succursale de Alma - 3105, avenue Du Pont Sud Alma G8B 5V2

Action VR

Succursale de Lévis - 1380 Chemin Filteau, Lévis, QC G7A 2N4

VR St-Cyr

Succursale de Lévis - 594 Chemin Olivier, Lévis, QC G7A 2N6
Succursale de Beloeil - 3465 Chemin de l'industriel St-Mathieu-de-Beloeil, QC J3G 0R9

Le concours « Gagne ton VR» d'une valeur 10 000\$ jusqu'à concurrence de 50 000\$ est organisé par « le concessionnaire ». Le public peut se procurer le texte des règlements du concours soit sur le site web <https://www.gagnetonvr.ca/> ou chez « le concessionnaire ».

GAGNEZ VOTRE ACHAT

Chaque client ayant fait l'acquisition d'un VR neuf ou usagée en inventaire, achetée chez « le concessionnaire », a automatiquement une chance de gagner un chèque certifié de la valeur de leur achat, soit entre 10 000\$ jusqu'à concurrence de 50 000\$.

COMMENT SE DÉROULE LE CONCOURS

Le client qui fait l'acquisition d'VR neuve ou usagée chez « le concessionnaire » entre le 22 mai 2020 à 08 h 00 et le 6 juin à 17 h 00 est automatiquement éligible à ce concours. Il doit remplir un bulletin de participation prévu à cet effet pour chaque achat. Aucune photocopie de bulletin de participation ne sera acceptée. Le client doit déposer son bulletin de participation dans une boîte prévue à cet effet chez « le concessionnaire », lors de la livraison de son véhicule, dans le but de déterminer le nombre exact de bulletins de participation. L'achat doit être payé avant le grand tirage, sans quoi la candidature du participant ne sera pas valide.

AUCUN ACHAT REQUIS

Pour être éligible au concours «Gagne ton VR.», aucun achat n'est requis. Par contre, pour vous inscrire, vous devez écrire une lettre manuscrite d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous mériteriez de gagner le prix. Vous devez soumettre votre demande par envoi postal avant le **30 mai 2020** chez « le concessionnaire » de votre choix avec une enveloppe préaffranchie et pré-adressée à votre adresse. Nous vous ferons parvenir un

coupon de participation que vous devrez compléter et retourner chez « le concessionnaire ». Si vous n'avez rien acheté et que le hasard faisait de vous le gagnant du 25 juin 2020 ou le grand gagnant du concours « Gagne ton VR », vous aurez droit à l'achat de votre VR et vos accessoires jusqu'à une concurrence de 50 000 \$ sous forme d'un chèque certifié. Une seule demande par personne acceptée pour la durée du concours. Toutes les autres parties des règlements s'appliquent au même titre. Un client est considéré comme « actif » lorsque son dernier achat est assez récent, que la relation commerciale développée avec ce dernier est courante, se poursuit de façon régulière et suppose un nouvel achat prochainement.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Vous devez remplir le bulletin de participation prévu à cet effet et fourni par un représentant de « le concessionnaire ». La façon de faire est à la discrétion de « le concessionnaire ». Toute autre tentative d'inscription est interdite; aucun autre moyen d'accès n'est autorisé, qu'il soit automatique, programmé, robotisé ou similaire. Chaque bulletin de participation doit comprendre votre nom complet, votre adresse, votre code postal, votre adresse courriel et votre numéro de téléphone. Tous les participants doivent avoir une adresse courriel valide. En cas de litige sur l'identité du participant, la demande de participation sera considérée comme étant remplie par le titulaire du compte courriel utilisé lors de la demande d'inscription. Le « titulaire du compte » désigne la personne physique à laquelle une adresse courriel est attribuée par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur d'accès à un service en ligne ou toute autre organisation (par exemple, d'ordre commercial, éducatif, institutionnel, etc.) responsable en matière d'attribution d'adresses courriel ou de domaine associé à la demande d'adresse courriel. « le concessionnaire » peut en tout temps demander au finaliste de présenter la preuve qu'il détient l'adresse courriel associée à la participation gagnante. La vérification de l'adresse complète et une preuve d'identité peuvent être exigées.

TIRAGE AU SORT

Le tirage final sera effectué le **25 juin 2020 en direct de Radio X 98.1 FM**, parmi tous les bulletins des finalistes valides durant la durée du concours. Le grand gagnant sera déterminé par tirage au sort parmi tous les finalistes. La première capsule à sortir de la boîte du tirage déterminera le grand gagnant du concours « Gagne ton VR ».

ÉPREUVE

Le gagnant devra répondre correctement à une question mathématique avant que le prix ne lui soit attribué : $(20 \times (3 + 2) - 25) \div 3 = \underline{\hspace{2cm}}$

PRIX

Le prix est un chèque certifié au nom du gagnant d'une valeur de l'achat d'un VR soit 10 000\$ jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Le gagnant sera informé par courriel ou par téléphone dans les cinq (5) jours suivant la date du tirage au sort parmi les finalistes. Le prix doit être réclamé en personne par le gagnant chez « le concessionnaire ». Pour réclamer

son prix, le gagnant dispose d'un délai maximal de cinq (5) jours à partir de la date à laquelle il aura été contacté.

Il devra alors présenter une pièce d'identité officielle (permis de conduire ou carte d'assurance maladie). Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre le gagnant dans les cinq (5) jours suivant la première tentative de contact, ou si celui-ci répond de manière incorrecte à la question mathématique, refuse le prix ou omet de présenter une pièce d'identité officielle, il perdra automatiquement son prix et « le concessionnaire » pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant par tirage au sort parmi les finalistes.

DÉCÈS

Advenant le décès d'un finaliste avant le grand tirage, sa candidature sera automatiquement annulée. À des fins pratiques de logistique, ne connaissant pas les héritiers légaux, « le concessionnaire » pourra, à sa convenance, refaire un tirage pour déterminer un nouveau finaliste. Bien entendu, si l'un des deux (2) conjoints apparaissant au contrat de vente est toujours vivant, ce dernier serait admissible au prix.

ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à tous les résidents du Québec ayant l'âge de la majorité (18 ans et plus) et ayant acquis un VR neuf ou usagé chez « le concessionnaire » ou ayant écrit une lettre manuscrite d'au moins 50 mots expliquant pourquoi ils mériteraient de gagner le prix. Ne peuvent participer les employés de « le concessionnaire », ainsi que toute personne avec laquelle ces derniers sont domiciliés et leur famille.

RAPPORT À LA RÉGIE

Un rapport sera émis à la Régie dans les 60 jours suivant la date de la désignation du gagnant du concours «Gagne ton VR» avec le nom et l'adresse du gagnant, le montant remis au gagnant ainsi que la date de la remise du prix. « Le concessionnaire » conservera pendant les 120 jours qui suivent les bulletins de participation, les documents et les autres pièces justificatives permettant à la Régie d'effectuer une vérification relative à la bonne tenue de ce concours.

CONSENTEMENT DU PARTICIPANT

Le participant consent expressément à ce que l'adresse courriel qu'il a fournie aux fins du présent concours soit utilisée par l'organisateur du concours, « le concessionnaire », ou toute entité ou société affiliée à l'organisateur, notamment aux fins de communiquer de l'information sur le concours, sur les nouvelles occasions d'affaires ainsi qu'à des fins de sondages et de cueillette d'informations de « le concessionnaire » ou toute entité ou société affiliée à l'organisateur. Le participant peut en tout temps demander que son consentement soit retiré en écrivant à l'adresse ci-jointe à cet effet.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les bulletins de participation sont sujets à vérification par les organisateurs du concours. Les bulletins de participation incomplets ou frauduleux seront automatiquement rejetés et ne donneront pas droit au prix. Dans un tel cas, les organisateurs procéderont alors à un nouveau tirage. La décision des organisateurs à cet effet est finale et sans appel. Le prix devra être accepté tel que décerné et ne pourra être transféré. En participant à ce concours, les personnes gagnantes dégagent les organisateurs de ce concours ainsi que les personnes au bénéfice desquelles le concours est tenu de toute responsabilité quant aux dommages qu'elles pourraient subir à la suite de l'acceptation du prix. Sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent concours dans son entièreté dans l'éventualité où il se manifeste un problème, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours. Sous réserve de toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales canadiennes applicables, les présents règlements régissent tous les aspects et lient les participants. La participation au concours constitue l'acceptation des règlements dudit concours.

RÈGLEMENTS OFFICIELS

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Le concours « Gagne ton VR» d'une valeur 10 000\$ jusqu'à concurrence de 50 000\$ est organisé par « le concessionnaire ». Le public peut se procurer le texte des règlements du concours sur le site web <https://www.gagnetonvr.ca/> ou chez Roulottes Chaudière au 870, chemin Olivier, C.P. 44010, Lévis, Québec, G7A 4X3 ou à la succursale d'Alma au 3105, avenue Du Pont Sud Alma G8B 5V2 ou chez Action VR au 1380 Chemin Filteau, Lévis, QC G7A 2N4 ou chez VR St-Cyr au 594 Chemin Olivier, Lévis, QC G7A 2N6 ou la succursale de Beloeil au 3465 Chemin de l'industriel St-Mathieu de Beloeil, QC J3G 0R9.
